

Acquisition de matériel de guerre en 1886

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **30 (1885)**

Heft 6

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-336536>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le 26 j'envoyais une lettre à Naïb-Salar, où je lui disais que j'avais été forcé de lui faire le mal que j'avais fait, par son refus à ma juste demande ; mais que je n'avais pas du tout été poussé par le désir de commencer les hostilités et que je n'avais aucune haine contre les Afghans.

Le 27 je reçus la nouvelle de l'évacuation complète par les Afghans de Ak-Kabat et Zulficar.

Je pars aujourd'hui pour Sarachs en passant par Kala-i-Mor, Khan-Hus, Adam-Ellen et Pul-u-Hatoum.

Lieutenant-général KOMAROFF.

Acquisition de matériel de guerre en 1886.

Le budget du matériel de guerre du département militaire pour 1886, actuellement soumis aux Chambres donne les chiffres et indications ci-après, utiles à enregistrer :

Habillement : total, fr. 32,000 dont pour approvisionnements de souliers, fr. 21,000.

Ce chiffre est motivé par la nécessité pour la Confédération de faire quelque chose pour la chaussure de l'armée.

En conséquence, le département se propose, à titre d'essai, de faire acheter par ses organes un certain nombre de souliers et de les mettre à la disposition des troupes, au prix de revient, sans aucun supplément pour les frais, le contrôle et le transport. Comme les frais de première installation absorberont une certaine somme, et que, d'autre part, les prix d'achat seront assez élevés pour qu'il soit nécessaire de faire un léger rabais sur le prix de revient, jusqu'au moment où l'on aura trouvé le meilleur mode de procéder à ces acquisitions, il faut prévoir au budget une somme dont le montant ne peut pas être fixé exactement dans le moment actuel. On espère toutefois que la somme de 21,000 fr. environ par an suffira. Quant au capital d'exploitation proprement dit, rien ne s'oppose à ce qu'il soit fourni par la caisse fédérale, à titre d'avances, comme pour la régie fédérale des chevaux, puisque après la vente effectuée le capital rentrera à la caisse fédérale.

Armement et équipement total, fr. 1,013,450.

Armes à feu portatives neuves.

8500 fusils à répétition, y compris ceux destinés au remplacement des fusils détruits dans les incendies, à fr. 80.	»	680,000
800 carabines à répétition, à fr. 90	»	72,000

200 mousquetons à répétition, à fr. 67	fr.	13,400
Id. remises à neuf	»	30,000
Armes blanches	»	33,010

Effets d'équipement, fr. 185,040, dont pour 12,000 bretelles de fusil, fr. 14,400; 13,000 ceinturons, 17,550; 11,000 porte-fourreau de baïonnette, 14,300; 12,000 cartouchières d'infanterie, 53,400, etc.

Avec un recrutement de 14,470 à 14,800 hommes, on a dû équiper, pendant les 3 dernières années, de 13,400 à 13,600 hommes; en conséquence, et pour tenir compte d'un vœu exprimé verbalement par le Conseil des Etats, lors de la récente discussion des demandes de crédits supplémentaires, le budget porte à 13,500 le nombre des recrues à équiper pour 1886; il fixe dans la même mesure les acquisitions d'armes à feu, ainsi que les autres effets d'équipement, tout en tenant compte des approvisionnements existants en magasin.

Indemnités d'équipement.	Fr.
52 indemnités d'équipement aux officiers qui doivent être montés, à 300 fr.	15,600
172 officiers montés, à 500 fr.	86,000
370 officiers nouvellement nommés, non montés, à 200 fr.	74,000
4 indemnités à des secrétaires d'état-major (lieutenant), à 60 fr.	240
10 indemnités à des secrétaires d'état-major (adjudant-sous-officier), à 140 fr.	1,400
8 indemnités à des adjudants-sous-officiers montés, à 150 fr.	1,200
35 indemnités à des adjudants-sous-officiers sortant de troupes montées ou non montées, à 110 fr.	3,850
Subside à l'achat de revolvers par des officiers : 100 revolvers, à 17 fr.	1,700
Total.	<u>183,990</u>

Le nombre des officiers et des adjudants-sous-officiers qui auront droit en 1886 à l'indemnité d'équipement, sera approximativement conforme aux chiffres qui précèdent.

Matériel de guerre.

Etats-majors.	Fr.
Matériel d'instruction pour le bureau d'état-major, section de l'état-major-général	600
Equipement complémentaire des caisses de bureau de l'état-major de l'armée.	200

10 selles de bât pour le transport des appareils à signaux optiques, à fr. 200	2,000
Sièges-pliants pour les états-majors des brigades et des régiments d'infanterie, 3 par fourgon d'état-major	240
Lanternes sourdes pour caisses de bureau des états-majors de brigades et de régiments d'infanterie	200
4 caisses de bureau pour les états-major des divisions d'artillerie de position, à fr. 80	320
Total états-majors.	<u>3,560</u>

Observations. — Comme l'année dernière, le bureau de l'état-major général a besoin, pour l'instruction, de matériel, de cartes-placard, etc.

Pour compléter l'équipement des caisses de bureau de l'état-major de l'armée, il manque encore les livres de correspondance et d'expéditions nécessaires, dont l'acquisition reviendra à fr. 200.

Les appareils à signaux optiques introduits dans notre armée doivent être transportés à dos de cheval ou de mulet, c'est pourquoi on demande l'acquisition de 10 selles de bât pour le moment.

Les caisses de brigades et de régiments manquent de lanternes sourdes et de sièges-pliants. Comme ces derniers ne peuvent pas être placés dans les caisses, on sera obligé de les mettre dans les fourgons.

Les caisses de bureau manquent encore aux états-majors des divisions d'artillerie de position ; elles sont cependant aussi nécessaires que celles dont les états-majors de régiment ont été dotés dans le temps.

<i>Infanterie.</i>	Fr.
Outils portatifs de pionniers	3,000
17 caisses d'armurier pour la landwehr, à fr. 650	11,050
Voitures d'infanterie à compléter.	30,000
Renouvellement de drapeaux de bataillon	4,700
Matériel d'école à compléter dans les arrondissements de division	4,000
1200 vestons d'exercice	19,800
Total infanterie	<u>72,550</u>

Observations. — La dépense de 30,000 fr. pour voitures d'infanterie a déjà été prévue dans le rapport de gestion du département militaire pour l'année 1883.

Les bataillons de la landwehr de quelques cantons ont encore des caissons entiers dont il est douteux qu'on puisse se servir en campagne. Les colonnes de parc de la landwehr possèdent encore exclusivement des voitures de ce genre, et le parc de dépôt manque encore

totallement de caissons. Les fourgons de bataillon de la landwehr sont la plupart d'ancienne construction et ne peuvent plus guère servir de voitures de guerre. Il est dès lors nécessaire de faire de nouvelles acquisitions pour l'élite, afin de pouvoir remettre les voitures qui deviendront ainsi disponibles à la landwehr, et de disposer des voitures de la landwehr, qui sont encore en état de servir pour les colonnes de parc de la landwehr et pour les parcs de dépôts.

Pour cela le budget porte une somme à peu près équivalente à celle qui a été consacrée à l'acquisition, maintenant terminée, d'ustensiles de cuisine, et à celle d'essieux et de roues. La nécessité du renouvellement des essieux et des roues continue sans doute d'exister, mais l'acquisition peut être combinée avec celle des nouvelles voitures qui, quoique de construction récente, ont cependant conservé l'ancien système de roues et d'essieux.

L'équipement actuel des caisses de tailleur et de cordonnier des bataillons, est en partie vieilli et a besoin d'être renouvelé, suivant un état d'équipement approuvé, dans le courant de l'année dernière, par le Conseil fédéral.

Les autres crédits ont été motivés l'année dernière, sauf une augmentation de fr. 1500 destinée à l'acquisition de matériel d'escrime, qui devait jusqu'à présent être emprunté aux autres armes, ainsi que pour se procurer quelques câbles portatifs de lignes télégraphiques desservant des places de tir d'infanterie.

Cavalerie, total fr. 10,320.

1 cuisine de campagne de cavalerie, servant en même temps de forge de campagne, comme modèle d'essai, fr. 2000.

Cette voiture est destinée à servir de cuisine et de forge de campagne aux escadrons de dragons.

L'expérience a démontré que la forge de campagne actuelle de la cavalerie, de construction ancienne, même lorsqu'elle est attelée de 4 chevaux, ne parvient pas à suivre l'escadron. La cuisine attelée actuelle est de même trop lourde pour un cheval, en cas de marches prolongées, ensorte que dans ces circonstances il faudrait au moins 6 chevaux pour la forge et la cuisine de campagne de la cavalerie. L'emploi tactique actuel de cette arme exige que le train des escadrons soit réduit autant que possible. C'est pour ces motifs que la nouvelle voiture a été combinée ; attelée de 2 chevaux, elle doit pouvoir suivre l'escadron partout.

Cette affaire a une telle importance, que le département estime nécessaire de proposer l'acquisition d'une de ces voitures au moins, pour la soumettre à des essais dans les écoles et dans les cours.

Matériel d'instruction et de remonte, fr. 8320, dont pour 20 selles d'école, avec housses, brides et mors, fr. 3300. Effets et outils divers, fr. 2000, etc.

Artillerie.

Equipement de corps.

1. 28 canons frettés, de 8,4 cm., y compris la munition, à fr. 5220	Fr. 146,160
2. Roues de rechanges pour voitures d'artillerie	» 10,000
3. Selles et harnais à compléter	» 75,000
4. Acquisition de matériel cantonal surnuméraire	» 2,000
	<hr/>
	Fr. 233,160

Matériel d'instruction.

1. 6 canons frettés, 8,4 cm., sans munition, comme pièces d'instruction, à fr. 4200	Fr. 25,200
2. Remplacement de selles, de harnais et de selles de bât	» 15,000
3. 100 colliers à coulisse pour les trois places d'armes, à fr. 50	» 5,000
4. Matériel et accessoires de cibles, blockhaus, cibles en carton	» 2,500
5. Planches, dessins, etc., à compléter	» 600
6. Préparations anatomiques pour les places d'armes	» 500
7. 50 habits de travail pour artillerie de position, à fr. 15	» 750
	<hr/>
	» 49,550

Collection de modèles.

Même crédit que les années précédentes	» 2,500
	<hr/>
Total artillerie	Fr. 285,210

Observations. — 1. La somme prévue est la quote-part annuelle du crédit alloué pour l'acquisition, dans le délai de 1885 à 1888, de canons frettés du nouvel équipement de 8,4 cm., destiné aux batteries de l'élite.

Ad a, 2 et 4. Renvoi au message de l'année dernière, motivant la nécessité de ces crédits.

Ad a, 3. Le crédit proposé a pour but de continuer les achats de harnachements pour les chevaux de trait des batteries et colonnes de parc de la landwehr, et de compléter aussi l'équipement de corps des batteries de l'élite, en les dotant de colliers à coulisse suivant le modèle de Stralsund qui a été essayé pendant plusieurs années. Ces acquisitions complémentaires sont d'autant plus urgentes que,

dans le moment actuel, il n'y a plus qu'un petit nombre d'arsenaux en possession d'une réserve de colliers, surnuméraire au chiffre réglementaire de leurs corps, et de laquelle on puisse disposer pour les échanges qui doivent avoir lieu. Il est également nécessaire de remettre aux arsenaux un certain nombre de faux-colliers.

Ad b, 1. L'acquisition, commencée l'année dernière, de pièces frettées comme matériel d'école pour les 3 places d'armes, doit être continuée en 1886.

Ad b, 2 et 3. Mêmes motifs que ceux exposés dans le dernier message. Pour améliorer des harnachements des places d'armes, nous proposons une nouvelle acquisition de 100 colliers à coulisse de Stralsund.

Ad b, 4. Ce crédit est destiné à compléter le matériel et les accessoires de cibles, ainsi que pour construire de petits blockhaus, ou abris blindés, pour mettre la troupe en sûreté pendant le tir.

Ad b, 5 et 6. De nouvelles acquisitions de dessins, de planches, etc., pour les places d'armes, sont aussi nécessaires que celles de préparations anatomiques pour l'instruction à donner sur la connaissance du cheval.

Ad b, 7. Pour remplacer les vêtements usés, il est nécessaire d'acquérir les 50 habits de travail demandés.

Génie.

Equipement de corps.

1. 11 voitures, à fr. 3000	Fr.	33,000
2. Matériel de pont à compléter.	»	9,000
3. Approvisionnements de bois	»	2,000
4. Frais d'équarrissage des bois en provision	»	3,000

Fr. 47,000

Matériel d'école.

1. Modèles et instruments	Fr.	1,000
2. 100 habits de travail pour le génie	»	1,500
3. Achat de tentes pour la place d'armes de Liestal	»	1,000

» 3,500

Total génie Fr. 50,500

Ad a, 1 à 4. Les crédits demandés représentent, comme l'année dernière, la quote-part annuelle des nouvelles acquisitions de matériel du génie encore manquant, répartie sur un délai de 7 ans qui prendra fin en 1887.

Ad b, 1 et 2. Ces crédits sont les mêmes que ceux alloués l'année dernière.

Ad b, 3. Il avait été nécessaire jusqu'ici de louer chaque année des tentes pour les écoles du génie sur la place d'armes de Liestal, et de payer à cet effet des sommes assez importantes à l'administration de l'arsenal du canton. Pour éviter cette dépense à l'avenir, ainsi que les inconvénients qui en résultaient, on a déjà exprimé dans le temps le désir d'acheter les tentes nécessaires pour le service d'instruction de la place d'armes du génie à Liestal, et c'est pourquoi on propose un crédit pour cela dans le budget de 1886.

Service sanitaire.

Equipement de corps	Fr.	25,000
Matériel d'hôpital à compléter	»	200
Matériel d'instruction	»	1,200
		<hr/>
Total sanitaire	Fr.	26,400

Administration.

Matériel de corps.

8 unités de subsistance à deux voitures chacune = 16 voitures pour les compagnies d'adminis- tration d'élite de 2 divisions, à fr. 6600 par unité	Fr.	52,800
--	-----	--------

Matériel d'instruction.

Modèles, préparations, bibliothèque comme l'an- née dernière.	»	300
		<hr/>
Total administration	Fr.	53,100

Obs. — Jusqu'ici, les 4 garnitures à 16 fours, système Peyer, à Vienne, dont la compagnie d'administration d'une division est dotée, devaient être transportées sur des chars ordinaires. Le chargement et le déchargement de ce matériel présentent de grandes difficultés; de plus, les outils et accessoires nécessaires devaient être transportés sur deux chariots à ustensiles. Les chariots à l'ordonnance actuelle ne contiennent en outre pas tous les ustensiles nécessaires pour assurer la subsistance normale d'une division.

Pour éviter les inconvénients qui en résultaient, on avait inscrit au budget de 1884 un crédit pour l'acquisition de 2 chariots à ustensiles, comme modèles, pour le transport d'une unité de subsistance.

Ces modèles de chariots ont été soumis à de nombreux essais pratiques dans le courant de l'année dernière, essais qui ont donné de très bons résultats. En conséquence, l'ordonnance de cette nouvelle voiture d'administration a été récemment fixée, et il s'agit maintenant de l'introduire dans les compagnies d'administration de l'élite.

Les expériences faites dans les dernières manœuvres de division et de brigade, ont établi que les fours de campagne, système Peyer, que nous avons adoptés, satisfont à toutes les exigences, et que, quant à leur utilité et à leur prix, il ne sont surpassés par aucune autre invention de ce genre. C'est pourquoi le département a résolu de faire un pas de plus dans cette voie et de chercher un moyen pratique pour le transport de notre matériel de fours. Les nouveaux chariots d'ordonnance remplissent sous tous les rapports le but que l'on s'était proposé, car ces voitures ne laissent plus rien à désirer. Une unité de subsistance comprend 2 voitures complètement équipées, sur chacune desquelles on peut charger 1 garniture = 4 fours de campagne avec tous les accessoires nécessaires.

Outre son matériel de fours, chaque unité possède les outils et ustensiles nécessaires pour l'abattage, etc., du bétail de boucherie. Elle dispose de plus, pour deux voitures, de trois tentes, de construction spéciale, qui servent d'emplacements de fours et de magasins de farine et de pain. De cette manière, chaque unité est indépendante, elle peut se mouvoir librement, et suivant les circonstances, pourvoir sans difficulté à la subsistance d'un régiment d'infanterie, plus des armes spéciales qui pourraient lui être adjointes.

Ce nouveau système de transport de nos unités de subsistances est un véritable progrès ; il les met en mesure de pourvoir, dans toutes les circonstances, à la subsistance de notre armée ; ce système de subsistance en régie a, du reste, été appliqué ces dernières années à la satisfaction non équivoque des troupes et de leurs chefs.

Les frais d'acquisition des nouvelles voitures s'élèveront, une fois pour toutes, à la somme de fr. 211,200 pour 64 voitures et pour les 8 divisions.

Il faut par division 8 voitures = 4 unités à 2 voitures.

Chaque unité se compose de 2 voitures complètement équipées, et de trois tentes, et coûte fr. 6600, ce qui, pour 32 unités, fait fr. 211,200.

On compte faire l'acquisition de ces voitures de telle sorte que 2 divisions en soient pourvues chaque année, de manière que dans 4 ans, les 8 divisions seront en possession de ce nouveau matériel.

La dépense annuelle s'élève donc pour 2 divisions à 4 unités, à fr. 6600 = fr. 52,800, somme qui figure pour la première fois dans le budget du matériel de 1886

Les voitures à l'ordonnance actuelle consistent en 2 chariots par compagnie d'administration, mais elles sont insuffisantes pour le service de subsistance avec le matériel de fours en fer, ensorte

qu'elles passeront successivement aux compagnies d'administration de la landwehr qui, dans le moment actuel, ne disposent d'aucun matériel de fours transportables. Ces voitures rendront de bons services dans la landwehr, parce qu'il ne s'agit ici que de la construction d'établissements de subsistance stables, en arrière des troupes d'opérations, et dont la dislocation ne sera que rarement nécessaire.

Matériel de corps en général.

1. Acquisition de couvertures de troupes	Fr. 60,000
2. Transformation de caisses de quartiers - maitres d'infanterie	» 1,000
3. 140 paniers pour le transport de la viande, à fr. 11.	» 1,540
4. 2000 licols en tissus de chanvre, à fr. 2	» 4,000
5. Acquisition de 2 mitrailleuses d'essai	» 8,000
6. » » pièces de position	» 500,000
7. Caisses de vétérinaires à compléter	» 10,000
	<hr/>
	Fr. 584,540

Ad 1. Continuation des achats de couvertures de bivouac.

Ad 2. Sur les anciennes caisses de quartiers-maitres d'infanterie, on peut en transformer 56 et les servir de nouveau, tandis qu'il faut en acheter 48 neuves. Suivant un devis, les frais de nouvelle acquisition, y compris ceux de transformation, s'élèveront en totalité à fr. 5680

Il y a encore disponible » 4680

ensorte que pour compléter ce matériel en 1886, nous portons au budget

 fr. 1000

Ad 3. Continuation de ces acquisitions pour 2 autres divisions.

Ad 4. On a reconnu la nécessité de se procurer des licols en tissu de chanvre, à prix réduits, pour les remettre en premier lieu, en cas de mobilisation, aux commissions d'estimation des chevaux, pour l'acceptation, le transport et la remise des chevaux aux troupes. Ils pourraient servir de même dans les grands rassemblements de troupes, tels que les manœuvres de division ou de brigade. Les licols en cuirs employés jusqu'ici sont beaucoup plus chers que ceux en tissu de chanvre, et s'ils s'égarèrent, comme cela arrive facilement dans des occasions semblables, il en résulte une perte considérable.

Ad 5. On a déjà souvent prétendu de divers côtés que notre armée aurait un grand avantage à posséder des mitrailleuses. Pour que les troupes puissent elles-mêmes en faire l'essai, dans une mesure suffisante, il est nécessaire de s'en procurer deux, au dernier système, c'est pourquoi il faut un crédit de fr. 8000 pour cela.

Ad 6. Comme pour les deux dernières années, le budget prévoit

un crédit équivalent pour le nouvel armement de notre artillerie de position mobile, et cela afin qu'il n'y ait pas une interruption de trop longue durée dans cette acquisition. En agissant ainsi, le Département n'a nullement l'intention d'empiéter sur les décisions des Chambres, puisque les divergences d'opinions n'existent pas sur le genre de pièces, mais uniquement sur l'importance des acquisitions ; d'autre part, le nouveau crédit qu'il demande, avec ceux qui ont déjà été accordés jusqu'ici dans le même but, ne font pas tout à fait le quart de celui qui sera nécessaire, d'après le projet complet pour l'exécution complète du nouvel armement dont il s'agit.

Il a été nécessaire de porter le crédit à fr. 500,000, parce que les canons qui seront achetés en 1886 doivent être pourvus d'affûts neufs, tandis que pour les acquisitions qui ont été faites jusqu'ici on a pu se servir en grande partie d'affûts existants.

Afin que, malgré cette augmentation, et le crédit qui figure pour la première fois au budget pour la chaussure, le budget du matériel ne soit pas considérablement plus élevé que celui de l'année dernière, on a réduit autant que possible les crédits demandés pour d'autres rubriques du budget.

En s'en référant aux communications contenues dans son dernier rapport de gestion sur la question de la fortification du pays, le Département croit « devoir ajouter que le strict nécessaire sera fait » successivement, afin que les dépenses soient proportionnées à » notre situation financière. En conséquence, nous soumettrons sous » peu aux Chambres fédérales des propositions précises à cet égard, » par la voie du budget, parce qu'en raison de la nature même de la » chose, la forme habituelle des messages ne nous paraît pas être » celle qu'il faut employer pour cela¹; nous n'en fournirons pas » moins aux Chambres et à leurs commissions tous les renseignements et toutes les explications nécessaires. »

Ad 7. Suivant les calculs du vétérinaire en chef, les crédits alloués jusqu'ici pour compléter le matériel des caisses de vétérinaires, ne suffisent pas entièrement pour cela, c'est pourquoi on demande de nouveau un crédit semblable à celui de l'année dernière.

Amélioration du matériel existant.

Même chiffre et mêmes motifs que l'année dernière fr. 10,000

¹ Nous prendrons la liberté d'exprimer un avis tout opposé. Il nous semble que pour une affaire aussi importante que celle d'un réseau de fortifications à introduire en Suisse et devant entraîner une dépense d'au moins cent millions de francs, la forme habituelle d'un message, avec projet précis et complet, est absolument indiquée. En procédant par la voie détournée du budget « du matériel » on s'expose à des mécomptes. *Rédaction.*

